# Evolution du programme de réservation de salle

Le cinéma d'Orry la ville projette un film dans sa salle de cinéma chaque week-end. Il utilise actuellement un programme pour calculer la recette réalisée pour un film projeté.

Le président de l'association fait appel à vous car il a de nouveaux besoins : vous devez modifier le programme pour prendre en charge les évolutions exprimées ci-dessous.

## **Première évolution**

Pour augmenter la fréquentation des enfants lors des séances, l'association a décidé d'appliquer un tarif spécial pour les enfants qui sera de 4 euros. Le prix de la place pour un adulte reste inchangé à 5,5 euros.

Dorénavant, pour calculer la recette, il souhaite que l'on renseigne le nombre de places vendues aux adultes ainsi que le nombre de places vendues aux enfants.

### Deuxième évolution

Pour des raisons de contrôle, le président de l'association souhaite que le montant total des places vendues et le prix des places soit affiché avant le montant de la recette. La recette totale doit être affichée suivie du montant de la recette provenant de la vente des places vendues aux enfants et du montant de la recette provenant de la vente des places vendues aux adultes.

## **Troisième évolution**

Afin de réaliser un suivi budgétaire, il est nécessaire d'afficher le bénéfice réalisé sur le film. Pour calculer le bénéfice (bénéfice = recette – charges) il faut connaître les charges supportées par un film. Certaines charges sont fixes (quel que soit le film et sa recette, le montant de la charge ne variera pas) et d'autres sont variables (elles dépendent de la recette réalisée).

#### **Voici les charges fixes :**

- -le coût du poste énergie (chauffage+ électricité) est de 40 euros par film,
- -le coût du poste assurances est de 35 euros par film,
- -le coût d'annonce (affiches, livraison du film, intermédiaire) est de 60 euros par film

#### Voici les charges variables :

- -le montant des taxes CNC est de 6% de la recette
- le distributeur du film perçoit 50% de la recette